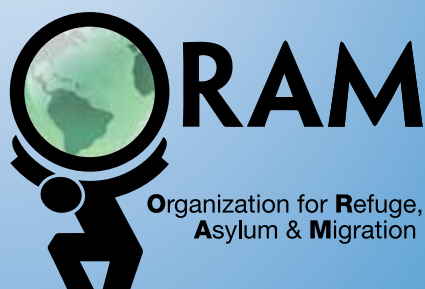


Les impasses

PARTIE II
Conclusions nationales :
Mexique
Février 2013

La lutte invisible des
personnes réfugiées
lesbiennes, gays, bisexuelles,
transgenres et intersexuées
dans les zones urbaines
au Mexique, en Ouganda et
en Afrique du Sud



➔ www.oraminternational.org
Version intégrale et vidéos



Synthèse



PERSONNES RÉFUGIÉES SGN

Cette publication introduit le terme de personnes ayant une « orientation Sexuelle ou une identité de Genre jugée Non conforme », ou « SGN ». L'acronyme « SGN » constitue une alternative au terme « LGBTI » (Lesbienne, gay, bisexuel, transgenre et intersexué) fréquemment utilisé dans les pays occidentaux. Bien que le terme « LGBTI » ait été adopté par de nombreuses communautés dans le monde, la plupart des personnes appartenant à des minorités sexuelles ou de genre ne connaissent pas cette terminologie ou refusent de s'identifier en tant que tel. Le terme « SGN » tente d'englober l'ensemble des personnes réfugiées issues de minorités sexuelles et de genre, y compris celles qui ne sont pas prises en compte par les concepts occidentaux.

La loi mexicaine compte parmi les législations les plus protectrices des personnes ayant une « orientation Sexuelle ou une identité de Genre jugée Non conforme », ou « SGN »¹, en Amérique latine, et ce particulièrement dans la ville de Mexico. Cette modernité apparente n'est malheureusement pas soutenue dans les faits par une application adéquate de la loi. Sur le terrain, elle ne se traduit pas forcément par des conditions plus favorables pour les réfugiés SGN. Les lacunes de protection existantes créent une situation empêchant ces personnes de faire valoir leurs droits et ayant une incidence directe sur leur survie au sein de la société mexicaine. Afin de mieux comprendre ces enjeux et de proposer des réponses efficaces face à cette situation, l'ORAM – Organisation pour le Refuge, l'Asile & la Migration a conduit une série d'entretiens au Mexique avec des personnes réfugiées SGN, des personnels d'ONG ainsi que d'autres intervenants du domaine.

Les témoignages recueillis lors de cette étude illustrent la diversité des expériences vécues par les réfugiés SGN au contact des autorités mexicaines. De nombreux réfugiés décrivent de manière positive leurs interactions avec les agents de l'État, tout en faisant part de situations discriminatoires qu'ils jugent souvent normales. Certains relatent des extorsions ou des tentatives d'extorsions par la police, agressions perçues comme une réalité de la vie quotidienne. Selon un membre d'une ONG interrogée, « [les Mexicains] sont habitués à l'idée que les lesbiennes et les gays n'ont aucun droits », et ce malgré l'environnement juridique positif. Les réfugiés SGN sont la cible de graves agressions dues à l'inaction de la police, en particulier lors des périodes de détention. Certains réfugiés ont signalé avoir été battus par d'autres détenus sans que les gardiens présents n'interviennent.

Les réfugiés SGN participant à l'étude ont été victimes d'agressions commises non seulement par des gangs criminels, mais également par d'autres migrants. Au Mexique, les attaques perpétrées le long des routes migratoires figurent parmi les violences les plus graves de la part des acteurs non étatiques. Les personnes voyageant seules ou avec d'autres migrants SGN sont les premières victimes. Les femmes transgenres ont quant à elle été identifiées comme particulièrement vulnérables, confortant les témoignages recueillis lors de l'enquête.

De nombreux réfugiés SGN ont indiqué que leurs conditions de vie au Mexique étaient meilleures que dans leur pays d'origine, mais beaucoup d'entre eux se sont dits encore très isolés et non intégrés à la communauté mexicaine. Sur le marché du travail, la discrimination à l'encontre des minorités sexuelles reste un obstacle pour les réfugiés SGN. Elle peut constituer une barrière à l'embauche ou servir de justification pour des licenciements. Ceci limite les possibilités d'emploi de ces réfugiés, même si nombre de

Illustration de couverture
« To Carry You », Marconi Calindas

Traduction
Josselin Moreau, Tristan Elkind

Copyright © 2013 ORAM
Organisation pour le Refuge, l'Asile & la Migration
Droits de reproduction sur demande

¹ L'acronyme « LGBTI » est utilisé de plus en plus fréquemment dans le domaine du refuge en référence aux personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre jugée non conforme. Voir, par exemple, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, principes directeurs sur la protection internationale n°9 : Demandes de reconnaissance du statut de réfugié relative à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans le cadre de l'article 1A(2) de la convention de 1951 ou du protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, doc. ONU. HCR/GIP/12/01 (23 octobre 2012), disponible en anglais à <http://www.unhcr.org/refworld/docid/50348afc2.html>. L'expression « LGBTI » repose sur des conceptions occidentales modernes peu familières ou volontairement non utilisées dans de nombreuses régions du monde. Cette expression présume également que les personnes composant ce groupe s'identifient en tant que « lesbienne », « gay », « bisexuelle », « transgenre » ou « intersexuée ». En réalité, la majorité des individus SGN dans le monde ont peu connaissance de ces identités ou refusent de s'identifier en tant que tel. Quand les personnes chargées de statuer sur les demandes de refuge exigent des demandeurs qu'ils entrent dans l'une de ces catégories étroites afin d'être considérés comme « membre d'un groupe social particulier », celles et ceux qui ne s'y conforment pas sont exclus du régime de protection. Voir Laurie Berg & Jenni Millbank, *Constructing the Personal Narratives of Lesbian, Gay and Bisexual Asylum Claimants* [Comment construire les histoires personnelles des personnes demandeuses d'asile lesbiennes, gays et bisexuelles], 22 J. REFUGEE STUD. 195 (2009).

participants à l'étude ont déclaré avoir réussi à obtenir au moins un vrai travail à temps partiel.

Ces entretiens ont révélé d'importants problèmes rencontrés par les personnes réfugiées SGN au Mexique. Ils ont également permis de fournir des lignes directrices nécessaires pour améliorer la protection de cette population vulnérable. Dans la troisième partie de ce rapport, l'ORAM a par conséquent élaboré une série détaillée de recommandations visant à développer la qualité des services mis à disposition des réfugiés SGN et à combler les lacunes de protection qui existent aujourd'hui.



Ce projet a été financé grâce à des subventions du Département d'État des États-Unis et du Sigrid Rausing Trust.

SIGRID RAUSING TRUST



➔ Retrouvez sur www.oraminternational.org

■ L'intégralité des cinq publications « *Les impasses* » (« *Blind Alleys* ») en anglais, espagnol et français

■ Deux vidéos pédagogiques de témoignages de personnes réfugiées LGBTI

- Identités LGBTI : orientation sexuelle et identité de genre (20 min., en anglais)
- « *No Place for Me* » : la lutte des personnes réfugiées appartenant à des minorités sexuelles ou de genre (30 min., en anglais)



Part. I, Conseils
Anglais, espagnol,
français



Part. II, Mexique
Anglais, espagnol,
français



Part. II, Ouganda
Anglais, français



Part. II, Af. du Sud
Anglais, français



Part. III, Synthèse
Anglais,



Vidéos « *No Place for Me* »
Anglais

À PROPOS DE L'ORAM

L'ORAM — Organisation pour le Refuge, l'Asile & la Migration, est la principale organisation de défense des personnes réfugiées lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LBGTI) dans le monde. Basée à San Francisco aux États-Unis, l'ORAM est la seule ONG internationale exclusivement dédiée aux réfugiés et demandeurs d'asile fuyant leur pays en raison de violences subies du fait de leur orientation sexuelle ou identité de genre.

L'ORAM mène des missions d'assistance directe aux personnes et des actions de plaidoyer à l'international. Elle assure également un soutien technique et d'éducation. Organisation pionnière dans la défense des réfugiés LBGTI, elle réalise des actions innovantes de formation et d'aide à la réinstallation. Ces activités stratégiques permettent à l'ORAM d'inscrire à l'ordre du jour humanitaire international les questions relatives aux personnes réfugiées LBGTI ainsi qu'à leur sécurité. En parallèle, l'ORAM plaide auprès de nombreuses communautés pour qu'elles étendent leur protection à ces réfugiés.

Grâce à son réseau d'experts juridiques et d'ONG partenaires, l'ORAM conduit des activités de plaidoyer aux niveaux nationaux ainsi qu'à l'international pour améliorer la protection des personnes LBGTI fuyant des persécutions partout dans le monde. Elle fournit les informations nécessaires aux formateurs, aux représentants communautaires et aux décideurs concernant ces réfugiés.

Les publications de l'ORAM sont le fruit d'une expertise juridique et de recherche en sciences sociales, d'une connaissance approfondie de l'actualité et d'une compréhension de fond des questions relatives aux personnes LBGTI. Ensemble, ces trois piliers permettent d'induire de réels changements.

ONG de défense et de promotion des droits des réfugiés LBGTI, l'ORAM dispense dans le monde entier des formations adaptées aux contextes culturels locaux et destinées aux juges et aux autres intervenants du domaine. Ce rapport vise à informer sur ce type de formations.

